

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des 3 Vallées),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **18**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **22**

○ Pour : **22**

○ Contre : **0**

○ Abstention : **0**

○ Blanc : **0**

○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, PEYRARD Nicolas, CIBERT Gilles et Mmes MARCON Catherine, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant

Absents : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme DREVET Hélène donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. SABY François-Régis donne pouvoir à Mme Marie-Laure JAMES. M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme Gladys DURIEUX. M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme Maryline SOUTRENON.

Date de convocation :

Le 14 décembre 2022

Date d'affichage :

Le 14 décembre 2022

M. le Président précise que la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon a souhaité simplifier la lecture de ses budgets en lien avec l'adoption de la nomenclature M57 (délibération du Conseil Communautaire n° DC/2022-09-05/08 en date du 5 septembre 2022).

Une nouvelle organisation budgétaire est donc initiée à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette organisation a été décidée en lien avec les services de l'Etat (services fiscaux et service de gestion comptable d'Yssingeaux).

DELIBERATION N° :
DC/2022-12-19/19

OBJET DE LA SEANCE :
Budgets 2023

Réorganisation budgétaire

**Création de nouveaux
budgets annexes**

La création d'un budget annexe « Zones d'activités » serait effective au 1^{er} janvier 2023 regroupant l'ensemble des zones d'activités du territoire actuelles, ainsi que les futures zones :

- ZA de Ville à Dunières,
- ZA du Solier à Dunières,
- ZA du Solier à Dunières,
- ZA de Jacquet à Montfaucon,
- ZA du Cantonier à Montfaucon et Montregard,
- ZA d'Aulagny à Montregard,
- ZA des Lardons à Raucoules,
- ZA de Mauras à Riotord,
- ZA de la Chavana à Riotord,
- ZA de St-Bonnet à Saint-Bonnet-le-Froid,
- ZA de Chambaud à Saint-Romain-Lachalm,
- ZA de Rullière à Saint-Romain-Lachalm.

AR Prefecture

043-244300307-20221219-DC2022121919_1-DE
Reçu le 28/12/2022

Ce budget obéira aux dispositions suivantes :

- Assujettissement à la TVA avec déclaration mensuelle,
- Nomenclature comptable M57 développée avec fonctions.

La création d'un budget annexe « Bâtiments commerciaux » serait effective au 1^{er} janvier 2023 regroupant l'ensemble des bâtiments acquis par la Communauté de Communes à vocation commerciale et destinés à être loué dans le cadre d'un bail commercial ou équivalent. :

- Gîte à Dunières
- Auberge d'Oumey à Raucoules

Ce budget obéira aux dispositions suivantes :

- Assujettissement à la TVA avec déclaration trimestrielle
- Nomenclature comptable M57 développée avec fonctions

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la création du budget annexe « Zones d'activités » au 1^{er} janvier 2023,
- demande la création du numéro SIRET pour le budget annexe « Zones d'activités » au 1^{er} janvier 2023,
- demande la création d'un numéro TVA auprès des services fiscaux du Département pour le budget annexe « Zones d'activités » au 1^{er} janvier 2023 avec une déclaration mensuelle,
- confirme l'assujettissement de plein droit à la TVA existant pour l'ensemble des douze zones d'activités communautaires susmentionnées conformément aux dispositions du Code Général des Impôts et aux validations antérieures des services fiscaux départementaux,
- approuve la création du budget annexe « Bâtiments commerciaux » au 1^{er} janvier 2023,
- demande la création du numéro SIRET pour le budget annexe « Bâtiments commerciaux » au 1^{er} janvier 2023,
- demande la création d'un numéro TVA auprès des services fiscaux départementaux pour le budget annexe « Bâtiments commerciaux » au 1^{er} janvier 2023 avec une déclaration trimestrielle,
- confirme l'assujettissement de plein droit à la TVA existant pour le gîte à Dunières et l'option à la TVA pour l'auberge d'Oumey à Raucoules conformément aux dispositions du Code Général des Impôts et aux validations antérieures des services fiscaux départementaux,
- autorise M. le Président à signer tous les documents relatifs à la création et la mise en œuvre de ces budgets annexes.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20221219-DC2022121919_1-DE
Reçu le 28/12/2022

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le